



Journée internationale des travailleuses et travailleurs

**LE TRAVAIL PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX!**

**15\$ MINIMUM**



Conseil central de Lanaudière

Le 1er mai 1886, 340 000 travailleuses et travailleurs déclenchent un vaste mouvement de grève générale aux États-Unis pour revendiquer la journée de travail de huit heures. Le 3 mai, trois grévistes sont tués sur les piquets de grève de l'usine McCormick à Chicago. En réponse à la tuerie, le lendemain, une manifestation se tient au Haymarket Square et la réaction des autorités ne se fait pas attendre : une sanglante répression policière provoque plusieurs morts et des dizaines de blessés. Le 1er mai devient ainsi un symbole de la lutte pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleuses et travailleurs.

Environ 1 000 000 de travailleuses et travailleurs gagnent moins de 15\$/hr au Québec. De ce nombre 57 % sont des femmes. Selon l'économiste Sylvie Morel, il y a de nombreux bons effets pour les femmes d'un salaire minimum à 15 \$ :

- assure une meilleure protection lors des congés de maternité dont les prestations sont calculées en fonction du revenu
- diminue la vulnérabilité des femmes qui vivent des situations de violence familiale ou d'abus en réduisant leur dépendance économique.



**82%** des personnes qui gagnent moins de 15\$ sont des adultes de plus de 20 ans qui ont obtenu leur DES. Selon Centraide Montréal, **55 %** des travailleurs pauvres ont des enfants.

Augmenter le salaire minimum à 15 \$ permettrait :

- de réduire la pauvreté de nombreuses familles et de leurs enfants
- de limiter le recours aux banques alimentaires et de stimuler fortement l'économie locale et les commerces de proximité

**15\$**

**Augmenter le salaire à 15\$/h fait partie des objectifs de la campagne 5-10-15.**

Cette campagne est soutenue par des syndicats, des organismes communautaires de défense de droits et de lutte à la pauvreté.

**5**

Avoir son horaire 5 jours à l'avance pour planifier sa vie personnelle et familiale, et aussi pour prévoir ses revenus

**10**

Bénéficier de 10 jours de congé payé pour cause de maladie ou de responsabilités familiales

«Aller travailler avec la gastro ou couper dans l'épicerie ? »

Si les riches cherchent à faire de l'évasion fiscale, les personnes pauvres ont tendance à dépenser tout revenu supplémentaire en épicerie, achats de vêtements et meubles, réparation, etc.)



[cinqdixquinze.org](http://cinqdixquinze.org)



Conseil central de Lanaudière

